

Le Point

Publicité

Manuscrits enluminés X-XVIe s.

Chefs-d'œuvre du patrimoine bibliographique français
du VIIIe au XVIe siècle.

Moleiro Editor

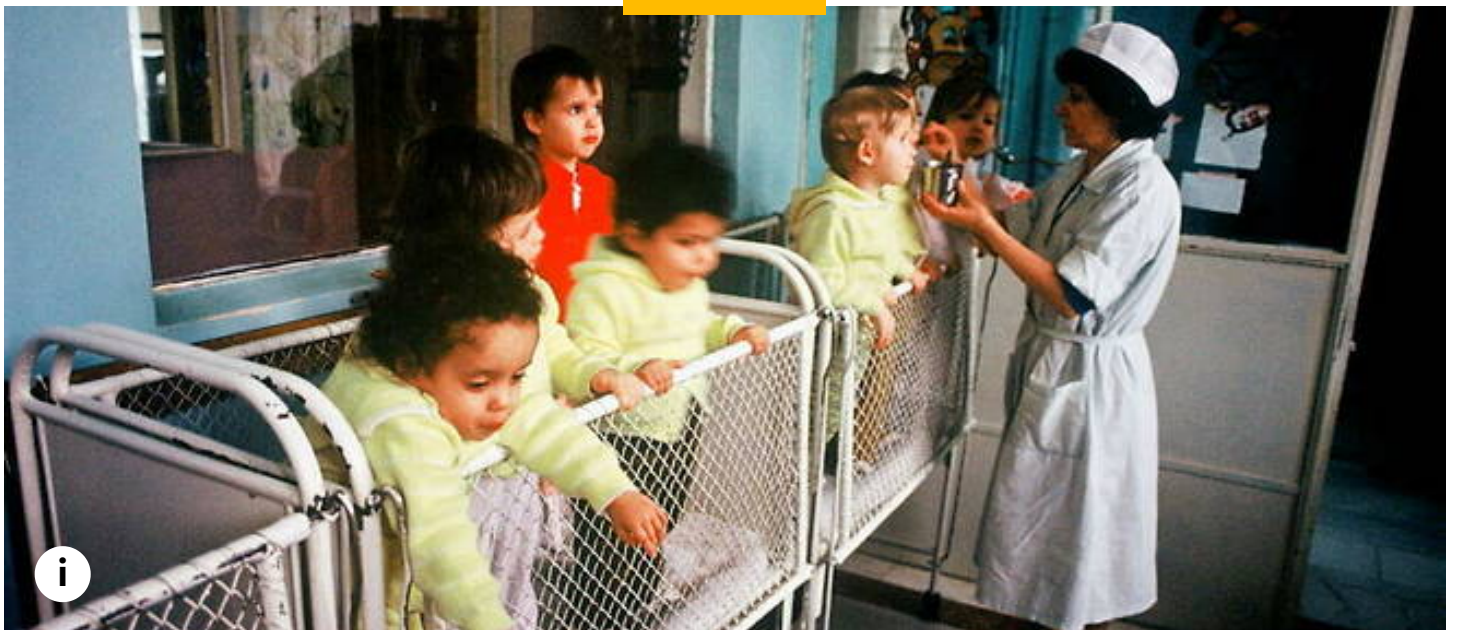
[Ouvrir](#)

Réservé aux abonnés

Adoption internationale : quand la quête des origines se heurte à l'omerta

ENQUÊTE (3/3). Nés en Roumanie, en Inde et en Haïti, des adoptés s'interrogent sur les méthodes de l'association Rayon de soleil de l'enfant étranger.

Par Émilie Trevert



Publié le 15/03/2023 à 18h35



🕒 Temps de lecture : 10 min

P. Lecture audio réservée aux abonnés



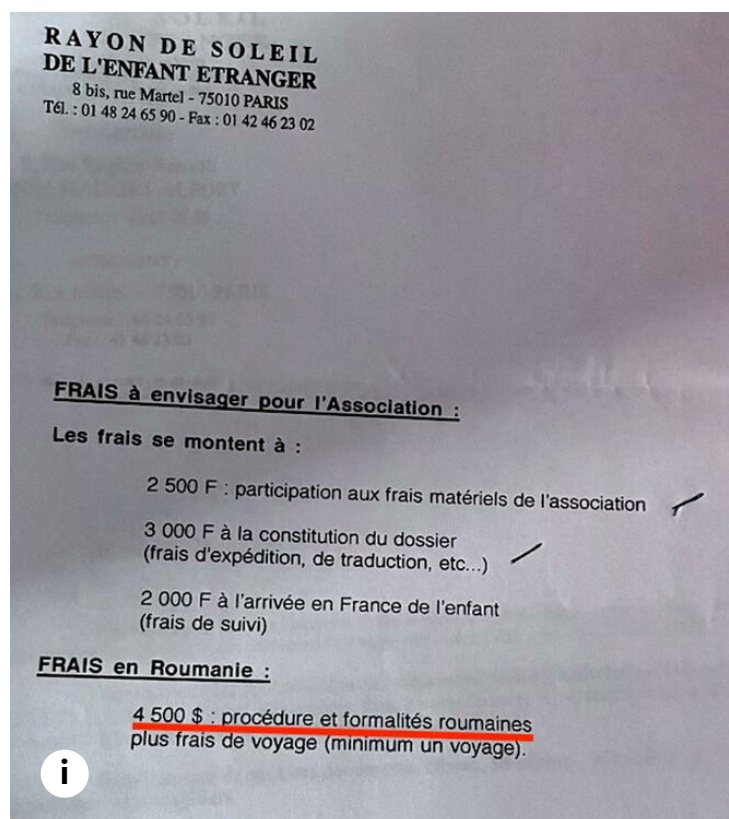
Écouter cet article

Powered by ETX Studio

00:00/13:05

C' est un soupçon qui se confirme, mais aussi une inquiétude qui grandit. Le retrait de l'agrément de Rayon de soleil de l'enfant étranger (RDSEE) par le Quai d'Orsay, fin décembre, a rouvert des blessures anciennes, des questions restées sans réponse. À l'annonce de la nouvelle, Lia* s'est replongée dans son dossier d'adoption, qu'elle n'avait pas consulté depuis l'adolescence.

Adoptée en Roumanie à l'âge de 6 ans, en 1999, la trentenaire, qui est aujourd'hui travailleuse sociale, se souvient des mots « terribles » écrits sur sa mère biologique qui n'aurait eu « aucun intérêt » pour son enfant et n'aurait « jamais cherché à le récupérer ». Elle a retrouvé un document, avec l'en-tête de RDSEE, réclamant la somme de « 4 500 dollars » à ses parents adoptifs pour les « frais en Roumanie » : « procédure et formalités roumaines », est-il écrit sans plus de précision. Mais aucun jugement en français ni acte d'abandon de sa mère biologique.



Lia avait déjà des doutes sur la version officielle de son adoption. À 25 ans, elle est partie en Roumanie et a retrouvé sa génitrice, qui lui apprendra qu'elle n'a « jamais » voulu l'abandonner. La femme, issue de la communauté rom, déjà mère de plusieurs enfants et illettrée, lui assure qu'elle est venue la voir jusqu'à ses 6 ans à la pouponnière où elle était placée, jusqu'au jour où on lui a dit de ne plus signer le registre des entrées qui prouvait son implication.

À LIRE AUSSI

Adoption internationale : la dérive des bons sentiments

Après Ceausescu, le « baby bazaar »

Lia reproche aujourd'hui à RDSEE, une association française qui a réalisé des milliers d'adoptions dans le monde, de ne pas avoir été très regardant sur la fiabilité de ses intermédiaires roumains. De son côté, l'organisme autorisé pour l'adoption (OAA) assure, dans un communiqué de presse du 20 février, qu'« aucune pratique, aucune dérive, ni aucun fait nouveau ou grave ne sont reprochés à Rayon de soleil de l'enfant étranger, contrairement à ce qui a été indiqué dans la presse », et ajoute que la décision de retrait du Quai d'Orsay, contre laquelle il a formé un recours, est « uniquement (basée) sur des rumeurs médiatiques ».

« C'était très, très facile dans la Roumanie des années 1990, encore plus avec des Roms », estime Lia. La chute de Ceausescu, dont le régime interdisait l'avortement, fait découvrir au monde entier les conditions de vie de milliers d'enfants parqués dans des institutions publiques sordides. Seulement très peu sont de vrais orphelins. L'adoption internationale explose pourtant de manière totalement anarchique, avec beaucoup d'argent à la clé, au point que le pays est surnommé le « supermarché de l'adoption ». Le *New York Times* décrit, dès 1991, dans un reportage, le « romanian baby bazaar ».



Le Point

Publicité

Ce qui n'empêchera pas de nombreuses agences agréées (européennes et américaines) de réaliser des adoptions dans ce pays pendant une dizaine d'années. RDSEE a même poursuivi jusqu'en 2004, soit trois ans après le moratoire bloquant les adoptions internationales en Roumanie. Quand l'OAA a été confronté plus tard à des requêtes d'adoptés roumains sur leurs origines, les responsables – qui promettaient un accompagnement et une écoute à ces personnes qu'ils estimaient « en proie à un malaise identitaire » – les renvoyaient vers l'Association française des orphelins de Roumanie (Afor).

« Les personnes adoptées étaient souvent très déçues par le peu d'informations que contenaient leurs dossiers. »

Marion Le Roy, cofondatrice de l'Afor

« J'ai pu rencontrer au moins une dizaine de personnes adoptées par RDSEE qui ont de sérieux doutes sur la régularité de leur adoption et qui ne comprennent pas comment a été organisé leur retrait forcé de Roumanie, assure Marion Le Roy, cofondatrice de l'association Afor, dont l'histoire a été racontée dans *L'Enfant et le Dictateur* (Belfond).

Elles étaient souvent très déçues par le peu d'informations que contenaient leurs dossiers... » Parmi elles, Ana*, 33 ans, adoptée à l'âge de 6 ans avec son petit frère, et arrivée en France en 1996. Elle porte plainte aujourd'hui avec d'autres adoptés du groupe Racines & Dignité, dont Marion Le Roy, qui demandent l'ouverture d'une enquête judiciaire.

« **Fautes de frappe, erreurs de la section consulaire...** »

Ana, qui a coupé les ponts avec sa famille adoptive, n'attend pas grand-chose de la justice. Cette plainte est pour elle symbolique, elle marque un tournant dans sa quête d'identité, qui a commencé en 2019. Cette année-là, elle demande un rendez-vous à Rayon de soleil pour mieux comprendre son histoire, elle souhaitait notamment savoir si elle avait des frères et sœurs en Roumanie. La psychologue, censée assurer l'entretien, au siège parisien, est absente le jour J. « Elle avait oublié mon rendez-vous », se désole Ana, qui venait de loin pour la rencontrer.

Le Point
Publicité

« Leur défense, c'est de dire : "C'est pas nous, on ne sait rien, celles qui s'en occupaient sont décédées." »

Ana

On lui présente alors « trois pauvres papiers ». Face aux incohérences de son dossier, qui ne contient pas, jure-t-elle, d'acte d'abandon ou de consentement à l'adoption, elle réclame des comptes. Des « fautes de frappe » courantes, des « erreurs de la section consulaire », lui répond-on. « Leur défense, c'est de dire : "C'est pas nous, on ne sait rien, celles qui s'en occupaient sont décédées." À force d'avoir des réponses évasives, j'ai fini par laisser tomber. »

Elle retrouve alors, seule, sa mère biologique, en Roumanie. Cette dernière, mère de cinq enfants, ayant fui un mari violent, lui assure qu'elle n'a pas abandonné ses enfants, comme l'indique le jugement de 1995, qu'elle est venue les voir dans l'institution où ils étaient placés jusqu'au jour où on les a déplacés, qu'elle les a cherchés, en vain, dans les hôpitaux... Ana et son petit frère s'étaient déjà envolés pour Paris. Il fallait faire vite, leurs parents français avaient été pressés de donner leur accord pour l'adoption en vingt-quatre heures.

« Il y a eu des alertes de diplomates, la France savait ! »

Marion Le Roy

Son père adoptif aurait alors donné de l'argent à un intermédiaire, qui se présentait comme le correspondant de RDSEE en Roumanie, et dont le nom revient dans plusieurs dossiers d'adoption. Ana se rappelle avoir entendu son père dire : « C'est R. qui distribuait l'argent là où il fallait. » R., qui se disait étudiant, présentait bien, et faisait office de traducteur auprès des adoptants français qu'il mettait en relation avec l'avocate locale. Il s'invitait aussi chez de nombreuses familles en France pendant les vacances.

Concernant la fiabilité de ses intermédiaires, RDSEE nous répond que leur « comportement était conforme aux exigences légales et réglementaires ».

Ana a retrouvé deux papiers « gribouillés à la main » qui font état de deux versements de « 3 000 dollars » de sa famille à l'avocate roumaine chargée de la procédure et qui, selon elle, confirment ses « soupçons de corruption ». À Paris, était-on au courant de ces pratiques locales ? « Bien sûr qu'ils savaient ! assure Marion Le Roy. Il y a eu des alertes de diplomates, la France savait ! »

À LIRE AUSSI

Adoption internationale : documents falsifiés et parents abusés au Mali

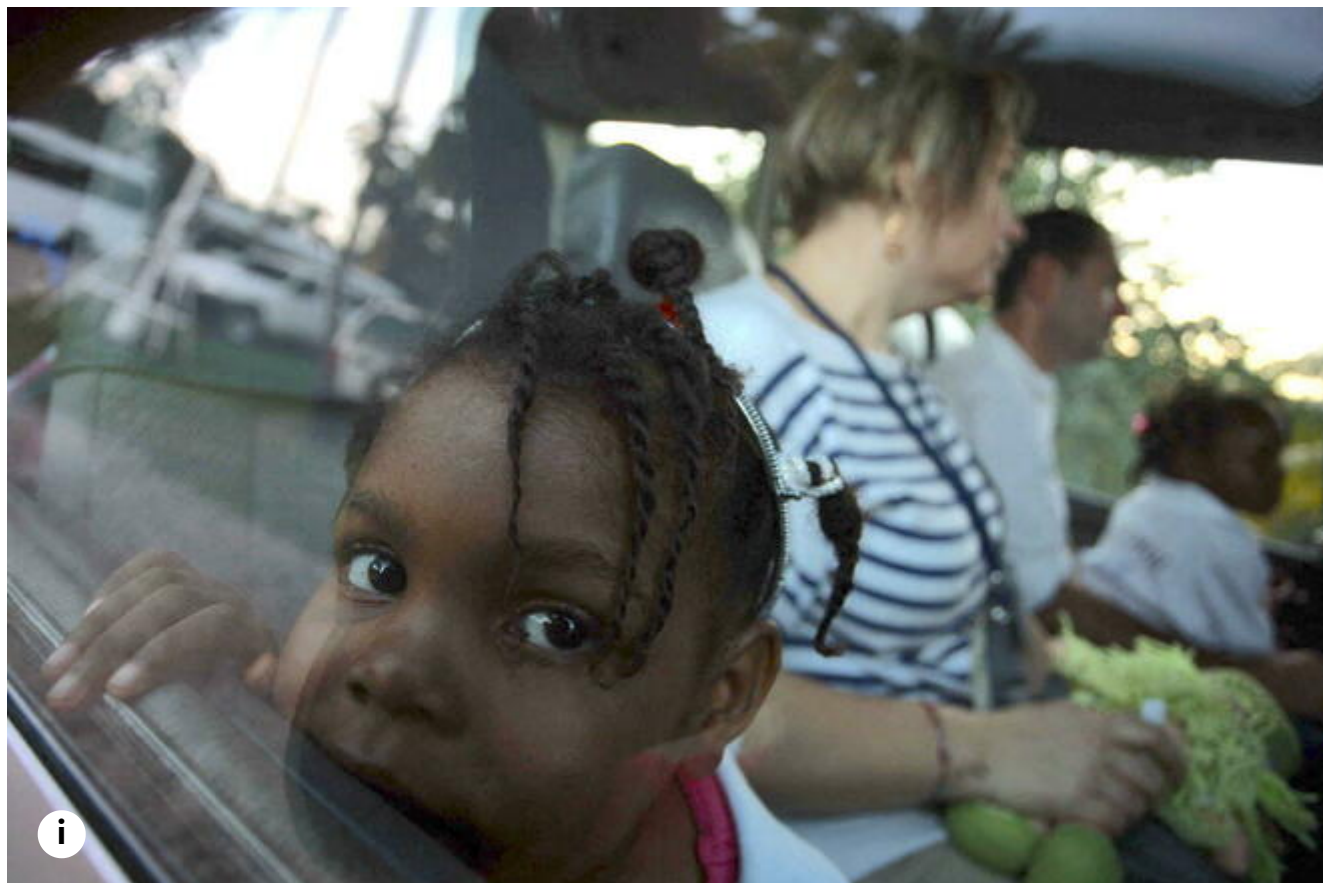
« Votre vie, elle est en France »

Combien d'enfants ont été victimes d'adoptions réalisées de manière irrégulière en Roumanie, en Centrafrique, au Mali, en Inde ou en Haïti ? Ségolène, 31 ans, veut obtenir des réponses pour avoir, dit-elle, « quelque chose à raconter à ses enfants plus tard ». Adoptée en Inde avec son frère, à l'âge de 8 ans, en 1999, elle fait partie des dernières adoptions réalisées par l'OAA à cette époque. « Je suis allée voir plusieurs fois RDSEE, depuis mes 16 ans, les responsables avaient promis de m'aider dans mes recherches. Mais les réponses étaient floues ou absentes, ils se défendaient en disant que M^{me} Lemire, l'ancienne présidente, était décédée... »

« À l'orphelinat, ils étaient très gênés, ils m'ont dit que les documents avaient brûlé dans un incendie... »

Ségolène

On assure à Ségolène que son père biologique, un homme très pauvre dont elle garde quelques souvenirs, aurait signé un document consentant à l'adoption, mais ce document ne figure pas dans son dossier. En 2014, elle part à Nagpur (Maharashtra) pour tirer cela au clair, et retrouve son orphelinat. « Ils étaient très gênés, ils m'ont dit que les documents avaient brûlé dans un incendie... »

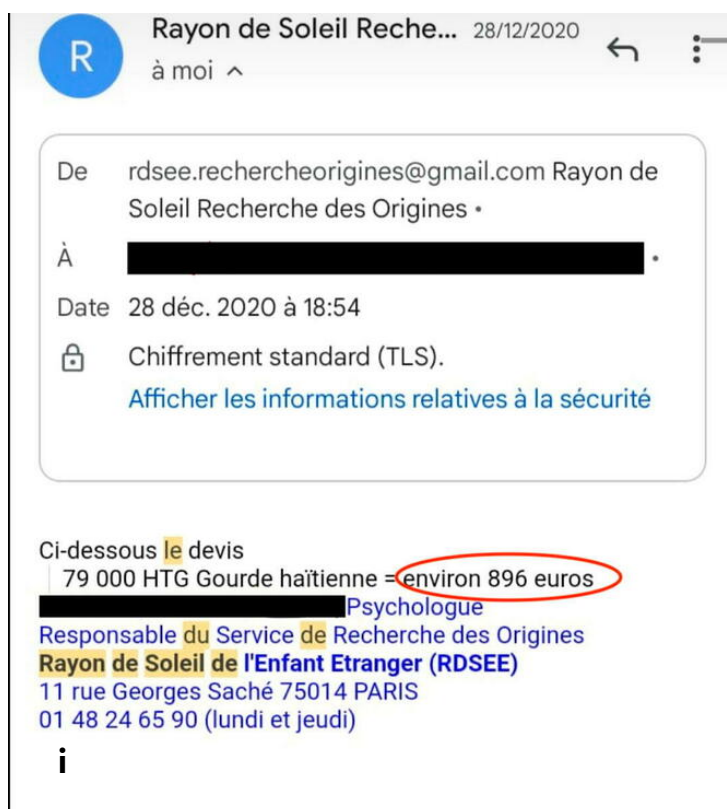


Adoptée en 2003, en Haïti, à l'âge de 2 ans, Sophie* a également voulu en savoir plus sur son histoire. En 2019, elle demande un rendez-vous à Rayon de soleil afin d'avoir accès à son dossier. « Quand j'ai dit à la psychologue de l'association que je souhaitais retrouver ma famille biologique, elle a changé de tête et m'a dit, d'un ton sec : “Votre vie, elle est en France, vous savez que ce ne sont pas vos parents en Haïti.” »

400 à 900 euros pour une recherche d'origines en Haïti

La jeune femme ne se démonte pas et poursuit l'entretien. Elle obtiendra son dossier, où figure un « consentement à l'adoption » que sa mère aurait signé. La psychologue accepte finalement de répondre à sa requête. « Elle m'annonce le plus naturellement du monde : “Si notre correspondant local est d'accord pour faire les recherches, ça va coûter 400 euros.” »

À la sœur de Sophie, également adoptée en Haïti, la psychologue et responsable du service de recherche des origines de RDSEE a envoyé un devis de « 896 euros ». *Le Point* a pu consulter ce mail où il est proposé les services de trois enquêteurs sur sept jours pour un montant de 79 000 HTG (gourdes haïtiennes), soit environ 900 euros. Une somme très importante pour Haïti, où le salaire moyen est de 111 dollars. RDSEE aurait-il été abusé par son partenaire local ?



Contactée, la présidente de l'association, Sylvie Cyprien, assure au *Point*, concernant la recherche d'origine, que « Rayon de soleil de l'enfant étranger ne perçoit aucune somme à ce titre » : « Il n'a jamais été question que ces sommes soient réclamées ni même encaissées par l'association. » Et d'ajouter que l'OAA avait « simplement » mis en garde des adoptés d'Haïti « s'agissant du coût sur place de telles recherches, notamment des frais de déplacement dans un contexte d'insécurité locale ». D'après le devis envoyé, le « coût du transport » s'élevait à environ 40 euros (3 500 HTG).

Sylvie Cyprien précise : « Depuis la dégradation du climat sécuritaire dans ce pays, à partir de 2019, nous ne prenons plus en charge les demandes. » Or le mail

envoyé à la sœur de Sophie par la psychologue de RDSEE, avec devis en pièce jointe, date du 28 décembre 2020.

Sophie, quant à elle, a finalement retrouvé sa mère biologique par ses propres moyens. Celle-ci, analphabète et ne parlant que le créole, lui jure qu'elle n'a jamais vu ni signé le document consentant à l'adoption. Elle lui expliquera qu'un responsable du foyer La Nouvelle Vie, où elle l'avait placée faute d'argent, lui a dit, un jour : « On a envoyé votre fille à l'étranger parce qu'elle était malade, mais elle reviendra. »

L'étudiante, qui poursuit sa quête de vérité, se demande aussi pourquoi RDSEE réalisait des adoptions dans un pays qui, en 2003, n'avait pas ratifié la convention de La Haye, portant sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

Une mission d'inspection sur les pratiques illicites

« Les signalements sont tellement nombreux qu'on peut s'interroger sur l'ordinaire des pratiques illicites et leur caractère systémique », écrivent les chercheurs de l'université d'Angers Yves Denéchère et Fabio Macedo, auteurs d'une « étude historique sur les pratiques illicites de l'adoption internationale en France », publiée le 6 février 2023. Un état des lieux qui, hélas, n'a pas de quoi rassurer ces adoptés ou d'autres qui se posent des questions. Grâce à l'action de quelques-uns, comme le Collectif des adoptés du Mali et La Voix des adoptés, première association à avoir alerté sur les adoptions illégales, ils ont cependant été entendus par les pouvoirs publics. Une mission d'inspection sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France a été lancée par le gouvernement en novembre dernier, ses conclusions sont prévues pour l'été.

« À l'orphelinat, ils étaient très gênés, ils m'ont dit que les documents avaient brûlé dans un incendie... »

Ségolène

« Les adoptés victimes de pratiques illicites sont en droit d'attendre reconnaissance, réparation et accompagnement », soutient Céline Giraud, l'autrice de *J'ai été volée à mes parents* (Flammarion), dans lequel elle raconte sa quête au Pérou. Dans les années 2000, on l'avait dissuadée de porter plainte pour des raisons de prescription. Pour elle, la justice est une étape nécessaire, mais « il est primordial de comprendre son histoire et de l'accepter ».

Marie Marre, qui se dit victime d'une « adoption illégale » au Mali, attend, elle, des « excuses publiques » de Rayon de soleil. « On reste arraché à sa famille toute sa vie, même quand on la retrouve, confie-t-elle. Les années de mensonges et de séparation ne se rattraperont jamais. C'est à la justice et à l'État, qui était le garant du bon fonctionnement des OAA, de donner des réponses. Pour que plus jamais cela ne puisse se reproduire. »

* Les prénoms ont été modifiés.

Retrouvez notre série « Enquête sur les dérives de l'adoption internationale »

La dérive des bons sentiments

Documents falsifiés et parents abusés au Mali
Quand la quête des origines se heurte à l'omerta

LA RÉDACTION DU POINT VOUS CONSEILLE

- « Près de 1 adolescent sur 6 est concerné par un trouble psychique ou psychiatrique »
- Sage-femme : l'art de faire accoucher les femmes n'a pas de sexe
- Affaire Cantat : enquête sur un féminicide et une omerta
- 6 900 euros la semaine : qui sont les mercenaires de la médecine ?
- Santé mentale : alerte sur la prescription de psychotropes aux enfants

INTERNATIONALES

SOCIÉTÉ

Soyez le premier à réagir 

Écrire un commentaire (2 000 caractères maximum)

0 / 2000 

M'alerter lors de la publication de ma réaction

 [Voir les conditions d'utilisation](#)

Je publie

HORS-SÉRIE

L'amitié

Je découvre

Tout pour faire **Le Point**